



Le 23 Janvier 2020

## Séparation sans consentement mutuel !

Il a été annoncé pour l'établissement de la Hague, lors du CSE extra du 21 Janvier au sujet de la scission d'Orano Cycle, que :

- environ 70 salariés intégreraient Orano Support (le SAN et les CSP Paie et Emploi-Formation),
- environ 200 salariés resteraient chez Orano Cycle (la majorité des salariés DOFC),
- le reste des salariés intégrerait Orano Recyclage.

**N'hésitez pas à venir vers nous pour toutes questions sur ce projet honteux visant à nous séparer.**

La Direction affirme que ce projet ne générera pas de suppression de poste (mais bien-sûr...). La date d'échéance de ce projet étant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, on s'attend à un carnage social dès février 2021 dans chaque nouvelle entreprise !

Les accords d'entreprise seraient maintenus pour les salariés « présents » (Pour combien de temps? Pour quelles entité?) et pour les futurs embauchés cela serait revu dans le cadre de négociations en central.

## Les brèves locales !

- Si le déclencheur financier est atteint, le montant de l'intéressement sur l'exercice 2019 avoisinera les 800€. A cela pourrait s'ajouter de la participation et du « retour à bonne fortune ».
- Un nouveau bâtiment d'accueil doit être mis en service en septembre 2021 en remplacement de l'ODE. Les perturbations liées à ce chantier devraient arriver dans les mois à venir (réduction « temporaire » des places de parking à proximité #vategareràgoury).
- Côté restauration : EUREST va remplacer SODEXHO dès le mois de mars. Manger mieux au moins-disant ?
- Il est possible d'accompagner sa conjointe à 3 des 8 examens obligatoires de suivi de grossesse. Pour cela vous devez poser une AAS sur PERSO et fournir à RH un justificatif de rendez-vous (heure, date et lieu).
- Si vous cherchez une nounou et que vous êtes, de préférence, en régime 5\*8 équipe n°5, n'hésitez pas à vous connecter à cette adresse : <https://www.nounou-top.fr/assistante-maternelle-pro-querqueville-5>. La Direction n'ayant aucune envie de traiter la parentalité sur cet établissement, nous nous permettons de diffuser des informations utiles.
- SUD, avec l'appui de FO et CFE, a entamé des négociations il y a un an avec ADREA mutuelle (groupe AESIO, ex-MUTI), afin de rendre plus attractif cette sur-complémentaire. Nous sommes sur le point d'obtenir :
  - la prise en charge de 25% du reste à charge sur les séances de médecines non-conventionnelles (étiopathe, ostéopathe...), plafonnée à 120 euros par an et par ayants-droit,
  - la création d'un forfait de prise en charge à hauteur de 50 €/an sur les médicaments prescrits par le médecin et non-remboursés.
  - en contrepartie, il y aurait une baisse d'environ 20% sur le remboursement des verres correctifs (qui n'aurait aucun impact en passant par le réseau Santéclair de Vivinter).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de monsieur Christophe GOSSELIN via nos coordonnées.

- Si vous avez besoin de tickets cinéma : n'hésitez pas à contacter Madame Lydie BRISSIAUD (2\*8 éq. n°1) au 2.76.04 ou au 2.88.23. Vous pouvez aussi passer les chercher au local SUD quel que soit le jour. Pour rappel : le ticket est à 5€, ils sont vendus par carnet de 4 ou 8. #sudvous simplifie la vie
- Pas de panique si vous voyez votre Chef d'Installation en tenue universelle à 5h30 ! Il a été demandé aux managers de faire au moins 3 postes dans l'année afin de valoriser la proximité. Quelques courageux viendront peut-être faire un poste de nuit le samedi...allez savoir.

# Attractivité régimes postés : l'arnaque !

Lors du CSE d'août 2019, SUD était intervenu pour demander l'ouverture de négociations importantes pour l'ensemble des salariés. La Direction avait alors affirmé qu'elle ouvrirait des négociations sur « *l'attractivité des régimes postés* » et « *la Qualité de Vie au Travail* ». **Ces sujets ne sont plus d'actualité !**

La Direction estime qu'un RTT sécable et le déplacement de la journée HN pour les 5\*8 répondent à la demande.

Quand on connaît l'impact du projet convergence, visant à centraliser les salles de conduite et dont l'objectif, à peine caché, est la suppression de centaines de postes, on comprend mieux pourquoi la Direction n'a aucun intérêt à rendre attractif des régimes postés qu'elle veut dézinguer !

Lien démontrant le retournement de veste et le manque de franchise de La Direction (chacun notera le « à prioriser » de ce « calendrier relations sociales ») : <http://sudhague.fr/Documents/1579792537.pdf>

## TMS : silence, on réfléchit !

**SUD Orano Cycle La Hague demande depuis sa création que la problématique des TMS soit enfin prise en compte et traitée !**

Combien de salariés souffrent de ces troubles **uniquement à cause de leur activité** professionnelle (télé-opération, travaux en boîtes à gants ou aux pinces, manutention, poste de travail inadapté, etc, etc...) ?

**La réponse est simple : il n'y a aucune donnée chiffrée sur le sujet, car le logiciel utilisé par le médical n'est pas adapté !**

Pour enfin (*faire semblant de ?*) traiter le sujet, la Direction a demandé au service PSR de « réfléchir » sur ce thème lors du premier trimestre 2020. SUD s'inquiète des moyens techniques et humains qui seront alloués à cette réflexion dont les conclusions sont essentielles pour de nombreux salariés !

**SUD reste, plus que jamais, au chevet de la Sécurité du Travail ! Si vous êtes concernés, alors contactez-nous !**



## Accident du travail, c'est : marche ou crève !



En 2019, il y a eu officiellement 5 Accidents du Travail avec Arrêt (pour un objectif annuel fixé à 6). **Les objectifs étant atteints, on pourrait s'en ravir...mais non !**

En effet, de nombreux salariés partant à l'hôpital suite à des blessures causées sur leur lieu de travail, reviennent (ou pas) sans arrêt de travail ! Amour du métier ? Guérison rapide ? Techniques médicales avancées ? **Ou pression de la Direction ?**

Tout d'abord, **vous êtes en droit de refuser la présence de votre responsable hiérarchique à vos côtés en dehors du site.**

Ensuite, si le médecin vous prescrit un arrêt de travail : **vous avez 48h maximum pour le transmettre. #RPS**

**Il est important de déclarer tout accident de travail, car si des séquelles subsistent, ou apparaissent ultérieurement, elles seront liées à cet accident.**

Dans le cas contraire, **vous supporterez seul toutes les séquelles et leurs conséquences... sans prise en charge par l'employeur !**

Si, à votre retour, vous êtes convoqués par votre management pour échanger sur votre arrêt de travail : **faites vous accompagner par un représentant syndical !** L'expérience démontre que **cette convocation n'est pas initiée pour prendre de vos nouvelles, mais pour vous faire un cours de morale totalement déplacé. #congéscontrearrêdetravail**